

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

États financiers
Le 31 mars 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (l'« entité ») au 31 mars 2020, ainsi que de leurs résultats d'exploitation et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'entité, qui comprennent :

- le bilan au 31 mars 2020;
- l'état des fonds engagés pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état des revenus et dépenses - subventions pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état des revenus et dépenses - administration pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Cogswell Tower, 2000 Barrington Street, Suite 1101, Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada B3J 3K1
Tél. : +1 902 491 7400, Téléc. : +1 902 422 1166*



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 30 juin 2020

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes


Bilan

Au 31 mars 2020

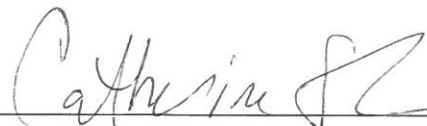
	2020 \$	2019 \$
Actif		
Encaisse	8 170 306	10 310 751
Frais payés d'avance	822	46 713
Montants à recevoir		
Gouvernement du Canada	236 290	793 000
Nouveau-Brunswick	20 529 621	28 869 531
Nouvelle-Écosse	369 030	597 715
Île-du-Prince-Édouard	20 000	1 010 658
Montant à recevoir du Conseil des Ministres de l'Éducation et la Formation de l'Atlantique	1	7 541
Autres comptes débiteurs (note 3)	84 897	37 372
	<u>29 410 967</u>	<u>41 673 281</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	42 719	327 669
Montants à payer au Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique	6 001	15 059
Sommes à verser aux établissements		
Subventions de fonctionnement	24 618 835	22 977 607
Autres	784 232	720 000
Revenus différés	535 155	396 379
	<u>25 986 942</u>	<u>24 436 714</u>
Fonds engagés		
Subventions de fonctionnement	3 407 675	16 991 091
Subventions de capital	16 350	245 476
	<u>3 424 025</u>	<u>17 236 567</u>
	<u>29 410 967</u>	<u>41 673 281</u>

Engagements (note 5)

Approuvé par la Commission



Membre



Membre

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des fonds engagés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

					2020	2019
	Nouveau- Brunswick \$	Nouvelle- Écosse \$	Île-du- Prince- Édouard \$	Autres \$	Total \$	Total \$
Subventions de fonctionnement						
Solde au début de l'exercice	13 908 869	271 645	2 808 036	2 541	16 991 091	17 367 961
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(13 509 471)	(211 740)	(579 108)	-	(14 300 319)	(266 870)
Transfert du Nouveau-Brunswick (note 9)	736 903	-	-	-	736 903	-
Virement à l'administration	-	-	(20 000)	-	(20 000)	(110 000)
Solde à la fin de l'exercice	1 136 301	59 905	2 208 928	2 541	3 407 675	16 991 091
Subventions de capital						
Solde au début de l'exercice	229 126	-	16 350	-	245 476	232 169
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) de l'exercice	(2 528)	-	-	-	(2 528)	13 307
Transfert au Nouveau-Brunswick (note 9)	(226 598)	-	-	-	(226 598)	-
Solde à la fin de l'exercice	-	-	16 350	-	16 350	245 476
Fonds engagés à la fin de l'exercice	1 136 301	59 905	2 225 278	2,541	3 424 025	17 236 567

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des revenus et dépenses - subventions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Écosse (note 1)		Île-du-Prince-Édouard		Autres		Total
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	
Subventions de fonctionnement									
Revenus									
Subventions									
Sans restrictions	266 421 273	279 757 264	366 830	501 628	60 668 600	58 644 260	-	-	327 456 703
Avec restrictions	10 146 538	10 057 849	-	-	12 023 300	15 111 198	-	-	22 169 838
Autres	-	-	-	-	-	-	1 800 232	1 736 000	1 800 232
	276 567 811	289 815 113	366 830	501 628	72 691 900	73 755 458	1 800 232	1 736 000	351 426 773
Dépenses									
Subventions									
Sans restrictions (Tableau A)	273 252 772	278 518 978	578 570	639 273	60 336 459	58 744 225	-	-	334 167 801
Avec restrictions (Tableau B)	16 824 510	10 372 321	-	-	12 934 549	16 064 272	-	-	29 759 059
Autres activités (note 6)	-	-	-	-	-	-	1 800 232	1 736 000	1 800 232
	290 077 282	288 891 299	578 570	639 273	73 271 008	74 808 497	1 800 232	1 736 000	365 727 092
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) de l'exercice	(13 509 471)	923 814	(211 740)	(137 645)	(579 108)	(1 053 039)	-	-	(14 300 319)
Subventions de capital									
Revenus	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-	-	-	2 000 000
Dépenses (Tableau C)	2 002 528	1 986 693	-	-	-	-	-	-	2 002 528
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) de l'exercice	(2 528)	13 307	-	-	-	-	-	-	(2 528)
									13 307

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des revenus et dépenses - administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020 \$	2019 \$
Revenus		
Contributions		
Nouveau-Brunswick	499 993	504 752
Nouvelle-Écosse	627 755	633 731
Île-du-Prince-Édouard	100,736	101 695
Virement des réserves de fonctionnement		
Nouveau-Brunswick	90 000	90 000
Île-du-Prince-Édouard	20 000	20 000
Revenus des projets	518 562	532 681
	<u>1 857 046</u>	<u>1 882 859</u>
Dépenses		
Salaires et charges sociales	1 073 568	1 071 083
Location des bureaux	114 180	113 943
Services professionnels	291 156	210 077
Autres services	27 009	27 081
Déplacement		
Membres du conseil	5 369	4 238
Autres déplacements	8 932	10 445
Allocation quotidienne	2 550	2 850
Fournitures de bureau, livres et abonnements	10 863	8 056
Publications	1 488	1 353
Mobilier et matériel de bureau	15 471	10 218
Projets spéciaux, comités et autres (note 7)	300 459	408 456
	<u>1 851 045</u>	<u>1 867 800</u>
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice (note 8)	<u>6 001</u>	<u>15 059</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020 \$	2019 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'année – subventions	(13 792 542)	(253 563)
Virement à l'administration	(20 000)	(110 000)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	45 891	610 900
Diminution (augmentation) des montants à recevoir		
Gouvernement du Canada	556 710	658 586
Nouveau-Brunswick	8 339 910	5 965 114
Nouvelle-Écosse	228 685	(556 995)
Île-du-Prince-Édouard	990 658	(606 458)
Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique	7 540	(7 357)
Diminution des autres comptes débiteurs	(47 525)	27 200
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(284 950)	139 455
Augmentation des montants à payer au Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique	(9 058)	14 619
Augmentation (diminution) des sommes à verser aux établissements		
Subventions de fonctionnement	1 641 228	(4 268 313)
Subventions de capital	-	-
Autres	64 232	(31 586)
Augmentation des revenus différés	138 776	146 929
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	(2 140 445)	1 728 531
Encaisse – début de l'exercice	10 310 751	8 582 220
Encaisse – fin de l'exercice	8 170 306	10 310 751

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes annexes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

1 Contenu de ces états financiers

Conformément aux lois sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (la «Commission») (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard - article 18; Nouvelle-Écosse - article 19), les provinces ont le choix de verser les subventions directement aux établissements ou de passer par la Commission. Puisque la province de la Nouvelle-Écosse verse les subventions directement aux établissements de la Nouvelle-Écosse, ces états financiers ne comprennent que les subventions de fonctionnement et de capital versées aux établissements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

2 Principales conventions comptables

Les états financiers sont présentés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif publiées par le Conseil canadien des normes comptables.

Estimation de la direction

Les états financiers sont présentés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces principes obligent les gestionnaires à faire des estimations et des hypothèses qui peuvent influencer sur le montant de l'actif et du passif rapporté, sur les éléments de passif éventuel à la date de présentation des états financiers, ainsi que sur le montant des revenus et des dépenses pour la période faisant l'objet du rapport. Les résultats réels pourraient ainsi être différents de ceux fournis dans le rapport.

Immobilisations corporelles

La Commission passe en charges les immobilisations au cours de l'année d'acquisition. Si la Commission avait capitalisé et amorti ses immobilisations, son bilan aurait inclus les éléments suivants: matériel et fournitures de bureau, matériel et logiciels informatiques et améliorations locatives, dont la valeur comptable nette aurait été d'environ 68 676 \$ (74 875 \$ en 2019).

Régime de retraite

La Commission participe au Régime de retraite du Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique et des employeurs participants. On constate une charge de retraite lorsque l'on fait ou que l'on doit les contributions. Durant la période, la Commission a constaté une charge de retraite de 156 745 \$ (176 971 \$ en 2019).

Instruments financiers

La Commission s'expose à des risques de crédit normaux en ce qui concerne ses sommes à recevoir. Des provisions pour créances irrécouvrables potentielles sont maintenues et aucune perte de ce type n'a été constatée à ce jour. La direction soutient que la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit important et qu'aucune provision pour créances douteuses n'a été consignée aux comptes.

3 Autres comptes débiteurs

Inclus dans les autres comptes débiteurs sont des remises gouvernementales à recevoir de 73 528 \$ (37 372 \$ en 2019).

4 Comptes créditeurs et charges à payer

Inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer sont des remises gouvernementales à payer de 23 \$ (68 \$ en 2019).

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes annexes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

5 Engagements

Locaux de bureaux

Les loyers annuels minimums futurs aux termes d'un bail à long terme visant des locaux de bureaux s'établissent comme suit:

	\$
Exercices clos les 31 mars 2021	109 275
2022	109 673
2023	110 078
2024	110 490
2025	110 908
2026	27 800

6 Autres activités

Au cours de l'exercice, la Commission a déboursé des fonds au titre de ce qui suit :

	2020	2019
	\$	\$
Gouvernement du Canada – programme de contribution pour l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	784 232	720 000
Province de l'Île-du-Prince-Édouard – médecine	800 000	800 000
Province de Terre-Neuve-et-Labrador – places dans les programmes de réhabilitation	216 000	216 000
	<u>1 800 232</u>	<u>1 736 000</u>

7 Projets spéciaux, comités et autres

	2020	2019
	\$	\$
Le projet d'intégration des données des collèges des Maritimes	170 933	258 467
Sondages des diplômés et diplômées	120 077	127 651
Conférence de la CESP/Atelier/Collaboration	-	9 150
Comités et autres	9 449	13 188
	<u>300 459</u>	<u>408 456</u>

8 Revenus et dépenses – administration

L'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice est considéré comme faisant partie du Fonds consolidé et, par conséquent, a été inclus dans le montant à payer au Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes annexes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

9 Fonds engagés

Le Nouveau-Brunswick a assumé la responsabilité de l'administration des fonds accordés aux établissements du Nouveau-Brunswick à compter du 1^{er} avril 2020. Le 31 mars 2020, le solde des fonds engagés pour le fonctionnement a été augmenté de 736 903 \$ pour le montant dû à la Commission par la Province. Le solde du fonds de capital, soit 226 598 \$, a été restitué à la province.

10 Gestion des risques

La haute direction de la Commission est chargée de fixer des niveaux de risque acceptables et de revoir les activités de gestion des risques, le cas échéant. La Commission, par le biais de ses actifs et passifs financiers, est exposé aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers : risques liés au crédit et à la liquidité. La direction est chargée de fixer des niveaux de risque acceptables et de revoir les activités de gestion des risques le cas échéant.

Des réserves sont constituées pour les pertes de crédit potentielles. Au 31 mars 2020, la Commission n'avait pas constaté d'augmentation de son risque de recouvrement des comptes débiteurs. La direction estime que la Commission n'est pas exposé à un risque lié au crédit important et aucune réserve pour créances douteuses n'a été enregistrée pour les exercices qui ont pris fin le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie. L'état d'urgence a été déclaré dans tout le Canada avec, à des niveaux divers, des fermetures obligatoires d'entreprises et des restrictions d'exploitation, ce qui a entraîné un ralentissement économique général. La propagation persistante de la COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements, les entreprises et les particuliers pour limiter cette pandémie, y compris les fermetures d'entreprise et la distanciation physique, ainsi que les effets des licenciements et autres pertes d'emploi qui en résultent sur la trésorerie disponible des gouvernements, des organisations et des particuliers, peuvent avoir une incidence négative sur les opérations et les activités des universités. Cette situation pourrait avoir des répercussions sur les fonds que reçoit la Commission des provinces. Si le financement des provinces est réduit, les dépenses de la Commission seront réduites en conséquence.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions sans restrictions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Tableau A

	2020 \$	2019 \$
Nouveau-Brunswick		
Établissements		
Collège de technologie forestière des Maritimes	2 132 450	2 111 337
Mount Allison University	20 949 854	20 742 430
St. Thomas University	12 548 971	12 546 264
Université de Moncton	66 293 182	65 636 814
University of New Brunswick	115 356 724	114 214 578
Programme d'Expansion – Médical, infirmier et autres		
Mount Allison University	215 600	215 600
Université de Moncton	5 387 220	10 414 471
University of New Brunswick	3 760 974	7 676 702
	226 644 975	233 558 196
Virements interprovinciaux		
University of Prince Edward Island – Collège vétérinaire de l'Atlantique	5 351 758	5 286 939
Université de Sherbrooke	1 867 956	1 977 491
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2 530 000	2 730 000
Province de la Nouvelle-Écosse	3 031 500	3 392 100
Province de l'Ontario	40 581	41 581
Province de Québec	9 553 827	8 966 045
Dalhousie University	8 667 365	7 438 639
	31 042 987	29 832 795
Subvention en remplacement de l'impôt foncier municipal	15 544 810	15 101 455
Autres	20 000	26 532
	273 252 772	278 518 978
Nouvelle-Écosse		
Virements interprovinciaux		
Province de Québec	366 830	501 628
Programme de sondage sur les résultats des diplômés	74 095	-
Le projet d'intégration des données des collèges des Maritimes	137 645	137 645
	578 570	639 273
Île-du-Prince-Édouard		
Établissements		
Holland College	19 001 000	18 628 400
University of Prince Edward Island	34 644 900	33 965 600
	53 645 900	52 594 000
Virements interprovinciaux		
Province de la Nouvelle-Écosse	6 488 700	5 950 100
Province de Québec	201,859	199 575
	6 690 559	6 149 675
Autres	-	550
	60 336 459	58 744 225
	334 167 801	337 902 476

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions avec restrictions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Tableau B

	2020 \$	2019 \$
Nouveau-Brunswick		
Collège de technologie forestière des Maritimes	132 644	72 652
Mount Allison University	1 004 533	994 587
St. Thomas University	865 402	382 838
Université de Moncton	3 962 853	2 990 181
University of New Brunswick	9 596 828	4 540 266
Projet commun – réseau informatique	1 262 250	1 391 797
	<hr/> 16 824 510	<hr/> 10 372 321
Île-du-Prince-Édouard		
Holland College	6 642 988	7 810 352
University of Prince Edward Island	6 206 325	8 177 968
Projet commun – réseau informatique	85 236	75 952
	<hr/> 12 934 549	<hr/> 16 064 272
	<hr/> 29 759 059	<hr/> 26 436 593

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions de capital

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Tableau C

	2020 \$	2019 \$
Nouveau-Brunswick		
Mount Allison University	196 015	196 015
St. Thomas University	135 279	119 612
Université de Moncton	616 677	615 677
University of New Brunswick	1 055 557	1 055 389
	<hr/>	<hr/>
	2 002 528	1 986 693